

## POLITIQUE

# Imprimerie nationale: l'État dément avoir fait une mauvaise affaire

► **Les avis restent partagés sur les conditions de vente et de rachat des bâtiments parisiens.**

La polémique démarre à la fin du mois de juin 2007 lorsque quelques sénateurs réclament une enquête parlementaire sur la transaction immobilière. Nicole Borvo, présidente du groupe Communiste républicain et citoyen au Sénat, adresse alors des lettres au Premier ministre et à la présidence de la Cour des comptes en dénonçant « *le gâchis des deniers pu-*

*blics* ». Début octobre, l'Inspection générale des finances (IGF) parle, dans un rapport confidentiel, « *de dysfonctionnements qui ont entouré la vente, en 2003, de l'immeuble de l'imprimerie nationale, rue de la Convention, à Paris* ». Les locaux avaient en effet été vendus 85 millions d'euros au fonds d'investissement américain Carlyle avant d'être récemment rachetés au profit du ministère des Affaires étrangères pour... 376,7 millions euros. Après – il faut le préciser – un programme de travaux de réhabilitation des bâtiments de 120 millions d'euros entrepris par le fonds.

Auditionnés par l'IGF, plusieurs hauts fonctionnaires se sont défendus, le mercredi 17 octobre, d'avoir négocié une mauvaise affaire. Ainsi, Jean-Luc Vialla, ancien directeur de l'Imprimerie nationale, aurait souligné, au cours de ces entretiens, que « *cette vente était nécessaire à un moment où l'entreprise était en graves difficultés économiques* ».

Plusieurs autres propositions (mieux disantes) étaient apparues inacceptables compte tenu de la spécificité historique des lieux. Kaufman et Broad avait notamment proposé 106 millions pour construire un magasin

Ikea. Jean-Luc Vialla indiquant par ailleurs que la vente s'était effectuée à l'époque à un prix de marché, fruit « *d'un appel d'offres très large* ».

Une clause de complément de prix a ensuite permis de récupérer 18 millions d'euros, portant le prix de cession à 103 millions. Rappelons que la promesse de vente avait été signée en juin 2003 et l'acte de cession en janvier 2006, un délai nécessaire par des travaux de dépollution du site et de construction d'une nouvelle usine à Choisy-le-Roi. Le rapport de l'IGF dénonçant des modalités de règlement « *incroyablement favorables à Carlyle* ». Y.G.